

FLAVIGNAC

Bulletin municipal



Meilleurs Voeux pour 2013



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Janvier
2013
N°74

Conseil municipal :

Maire :

Claudine Pradier

Maires adjoints :

Christine Sazerat

Christian Desroche

Alain Passerieux

Christophe Lagneau

Conseillers municipaux :

Jean-Michel Fleurat

Patrick Précigout

René Paraud

Ludovic Baylet

Lucienne Gayot

Valérie Bethoule

Bernadette Huertas

Yves Granet

Brigitte Marchive

Christophe Lechevallier

Bulletin municipal :

Responsable de la publication :

Claudine Pradier

Comité de lecture :

Maryline Basset-Labidoire

Valérie Bethoule

Colette Malagnac

Gaston Nouaille

Saisie des textes :

Sandra Lamargot

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.

Le mot du maire

2012 a été pour beaucoup une année difficile, et 2013 s'annonce aussi comme telle en dépit des efforts consentis ou imposés.

Malgré tout, la Commune a continué à investir en 2012, et elle continuera à le faire en 2013. C'est important pour nos entreprises. Nous nous devons, nous collectivités, d'investir pour soutenir l'économie locale, pour garder le tissu de nos territoires et conforter, avec nos modestes moyens, l'emploi dans nos régions.

2012 a vu l'intégration de toutes les routes de l'Association Foncière dans le patrimoine de la Commune et c'est ainsi que nous sommes passés de 37 à près de 70 kms de routes goudronnées et ce n'est pas neutre pour le budget de la Commune ! Il y aura certainement des choix difficiles à faire, mais même en investissant tous les ans 50 ou 60 000 euros, qui représentent la réfection de 2 ou 3 kms de bitume, je vous laisse le soin de calculer combien il nous faudra de temps pour faire le tour de la Commune !

2013 verra la réalisation de l'assainissement du village de Busserolles, avec l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone. Le montant des travaux est estimé par le cabinet d'études à environ 150 000 euros auxquels il faut ajouter le coût de l'enfouissement. Bien-sûr, nous allons bénéficier d'aides du Conseil général (36 810 euros) et de l'Agence de l'Eau (28 930 euros). Cela reste un investissement conséquent pour lequel nous devons faire un emprunt, mais qui est nécessaire pour réduire ce point noir écologique où les habitants n'avaient pas beaucoup de solutions puisque Busserolles est construit sur des rochers.

Nous allons aussi lancer l'étude pour la mise aux normes de la station d'épuration du bourg qui, bien que vieillissante, assure ses fonctions. La réalisation des travaux nécessaires sera certainement **le** gros dossier du prochain mandat.

2013 va voir aussi la mise en place par la Communauté de Communes de la redevance incitative des ordures ménagères. Il y aura, dans un premier temps, l'équipement de bac pour chaque foyer, dans le but de faire payer à chacun ce qu'il produit réellement comme déchets ménagers et donc de favoriser ceux qui trient. Les modalités exactes restent à définir mais ce sera sans aucun doute plus juste. Toute une série d'informations vous sera transmise.

Le problème de la boucherie est en passe de se résoudre, puisque la Communauté de Communes va investir dans l'aménagement de deux boucheries, une à Flavignac et une à Bussière-Galant avec un laboratoire qui sera commun aux deux. Je voudrais ici attirer votre attention sur la chance que nous avons à Flavignac de posséder le panel complet de commerces qui anime le bourg et attire toujours de nouveaux habitants. Nous avons aussi un atout formidable (et rare aujourd'hui !) avec un cabinet médical qui fonctionne avec deux jeunes médecins, une équipe d'infirmières dynamiques, un kiné, un podologue et pour accompagner le tout, une pharmacie toute neuve ! Bien-sûr, ce n'est pas dû au hasard, mais au dynamisme et au talent de visionnaire du Docteur Fourtané qui a su investir pour préparer un avenir meilleur. Certes tout n'est pas rose, car autour de nous, nombre de médecins arrivent et même dépassent l'âge de la retraite, et il faudra bien que d'autres jeunes médecins s'installent pour assumer la charge de travail. Souhaitons que les choses évoluent dans le bon sens pour conserver à notre territoire l'attrait qu'il mérite.

L'ensemble du Conseil municipal se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Claudine PRADIER.

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2012 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Précigout, Paraud, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive, Lechevallier.

Absents avec pouvoir : Lagneau, Fleurat, Baylet.

Absente : Huertas.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR :

Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics. Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à lancer la démarche le 17 décembre 2010.

Son élaboration a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite et de personnes âgées.

Le Conseil général a été consulté le 29 février 2012. Il n'a pas donné de réponse dans un délai de quatre mois, son avis est donc réputé favorable.

Le Conseil municipal approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Travaux mairie – Aide à l'investissement d'EDF

La Commune a déposé un dossier d'aide financière auprès d'EDF pour les travaux de réhabilitation de la mairie.

EDF a décidé d'attribuer une aide à l'investissement de 2 990 euros TTC dans le cadre de la promotion de l'efficacité énergétique.

Le Conseil municipal accepte cette aide.

Columbarium – Fixation des tarifs

Vu la délibération du 13 février 2009 instituant les tarifs du columbarium, le Conseil municipal fixe les tarifs à compter du 1^{er} octobre 2012, de la façon suivante :

- Location d'une case pour 15 ans : **450 euros**
- Location d'une case pour 30 ans : **800 euros**

Le renouvellement de la location d'une case est au même tarif que la location.

La location est possible à tout moment.

Plaque pour l'inscription des noms : lors de la location d'une case, la première plaque est gratuite. Pour les autres plaques, le prix est fixé à **25 euros la plaque**.

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : **50 euros**

Salle des fêtes – Ecole de musique

L'école de musique VIO Notes dispense des cours de musique quatre fois par semaine à la salle des fêtes (salle étage) pendant la période scolaire.

Compte tenu des frais de fonctionnement de la salle des fêtes, notamment chauffage et électricité, le Conseil municipal décide de fixer une participation de 200 euros pour frais d'utilisation des locaux de la salle des fêtes (salle étage) pour l'année scolaire 2012/2013.

Attribution de l'indemnité de conseil et de confection du budget

Monsieur Ferreira, percepteur et trésorier municipal, a quitté Châlus au 1^{er} septembre. Selon la loi, il faut lui attribuer une indemnité de conseil et de confection du budget pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012. Cette indemnité pour la période concernée est de 336,94 euros brut.

Redevance assainissement

Le Conseil municipal décide de fixer à **1,30 euro par mètre cube d'eau consommée**, la redevance d'assainissement à acquitter à partir du 1^{er} janvier 2013.

Financement du service d'assainissement : Institution de la participation aux frais de branchement (P.F.B.) et de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.)

Pour financer le service public d'assainissement collectif, la commune doit instituer par délibération deux participations des riverains prévues par le code de la Santé Publique :

- la participation aux frais de branchement (P.F.B.) perçue auprès des propriétaires d'habitations et d'immeubles existants ou édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte.
- la participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.) perçue auprès des propriétaires des immeubles dans les cas suivants : pour une demande de raccordement d'une habitation non raccordée initialement au réseau de collecte, pour un permis de construire relatif à la construction d'une nouvelle habitation, pour une demande de raccordement d'un immeuble nouveau ou existant.

La P.F.A.C. concerne les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L.1331-1 pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.

Cette participation s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose de l'installation mentionnée au premier alinéa du présent article, diminuée, le cas échéant, du montant du remboursement dû par le même propriétaire en application de l'article L.1331-2.

La participation prévue au présent article est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble.

En outre, il convient de fixer les sommes à facturer aux propriétaires des habitations raccordables au réseau mais non raccordées.

- *Institution de la participation aux frais de branchement*

La Commune ne souhaitant pas créer d'inégalité entre les riverains retient un montant unique de 500 euros.

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire de l'immeuble dès la mise en service du réseau auquel il est raccordable.

- *Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif*

Conformément au deuxième alinéa de l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, le Conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires, une participation de 1 000 euros par logement, pour le financement de l'assainissement collectif des immeubles concernés par l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, que ce soit pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau, ou pour les constructions nouvelles.

En application de l'article L.332-28 du code de l'urbanisme, le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du bénéficiaire, à partir de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble.

Alarme église - Contrat d'entretien et contrat de télésurveillance

Une consultation (procédure adaptée) du contrat d'entretien et de télésurveillance de l'alarme de l'église a été réalisée.

Le Conseil municipal accepte la proposition de contrat faite par la Société Automatic Alarm Centre Ouest pour un montant annuel de :

- 492 euros HT pour la maintenance ;
- 324 euros HT pour la télésurveillance (mission de base : 23 euros HT par mois et option levée doute audio : 4 euros HT par mois).

Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2013. Il pourra être renouvelable par tacite reconduction.

La Commune devra verser des frais de saisie des données et consignes, au démarrage de la prestation, d'un montant de 45 euros HT.

Regroupement pédagogique intercommunal – ATSEM – Convention mise à disposition

La commune des Cars met à disposition auprès de la commune de Flavignac, dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, une ATSEM principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2012 pour une durée de trois ans renouvelable. Elle exercera ses fonctions sur la base d'un service hebdomadaire de 25,12 heures.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer avec la commune des Cars la convention de mise à disposition.

Prêt de salle – Union Cycliste de Flavignac

L'Union Cycliste de Flavignac demande le prêt de salles gratuites pour le raid et les randonnées VTT et pédestre du 11 novembre 2012.

Le Conseil municipal décide que la salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement pour l'Union Cycliste de Flavignac, hors frais de chauffage et indique que les locaux devront être remis en bon état à la fin de cette manifestation.

Acquisition d'un désherbeur mécanique – Demande de subvention

La Commune a décidé de signer la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages ». En conséquence, afin de diminuer l'utilisation des pesticides, il est envisagé l'acquisition d'une herse de désherbage. Ce matériel est estimé à 4 500 euros HT.

Le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil général et auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Travaux église – Demandes de subventions

Les travaux de réfection de la toiture de la chapelle sont estimés à 28 147,99 euros HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Des demandes de subvention seront déposées auprès du Conseil général et auprès de l'Etat (DRAC).

Le plan de financement sera le suivant :

Montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre :	28 147,99 € HT
Subvention espérée par le Conseil général :	9 852,00 € HT
Subvention espérée par l'Etat (DRAC) :	7 037,00 € HT
Somme à la charge de la Commune :	16 776,00 € HT
	(y compris la TVA)

Plans cimetières – Demande de subvention

La Commune a décidé de se doter de plans pour le cimetière de Flavignac et pour le cimetière de Texon. Ces plans seront sous forme papier et numérisés pour permettre la gestion des concessions sur informatique.

Des devis (procédure adaptée) ont été demandés.

Ces travaux sont estimés à 4 880 euros HT.

Une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil général.

Edifice menaçant ruine – Village d'Eynanças

Madame le Maire a été contactée par des habitants du village d'Eynanças concernant un édifice menaçant ruine.

Après saisie du Tribunal administratif et passage d'un expert, un arrêté de péril imminent a été pris. Les frais sont payés par la Commune (frais d'affranchissement, timbres fiscaux, expert, ...).

Le Conseil municipal demande à Madame le Maire de déposer une demande auprès du Tribunal pour obtenir le remboursement par le propriétaire des frais engagés par la Commune.

Questions diverses :

- **SIAEP Vienne-Briance-Gorre** : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2011.

CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2012 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive.
Absent excusé : Lechevallier.
Absents : Baylet, Huertas.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• **ORDRE DU JOUR :**

Classe numérique – Aide de l'Inspection académique

La Commune a déposé un dossier d'aide financière auprès de l'Académie pour la création d'une classe numérique à l'école. Cette demande a été acceptée et l'Académie a décidé d'attribuer une aide de 500 euros pour cette création.

Attribution de l'indemnité de conseil et de confection du budget

Suite au départ de M. Ferreira, et comme le veut la loi, il y a lieu de voter une indemnité de conseil et de confection du budget à Mme Granger receveur municipal pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012, soit la somme de 145,61 euros brut.

Vidange du Lac – Vente du poisson

Lors de la vidange du lac, une vente du surplus de poisson sera réalisée à une pisciculture. Des tarifs d'achat de poissons ont été demandés à plusieurs pisciculteurs.

Le Conseil municipal indique que le poisson sera vendu à la pisciculture de Monsieur Nouallet aux prix suivants :

- Gardons : 2,20 € le kg
- Tanches : 2,30 € le kg
- Perches (20 cm et plus) : 4 € le kg
- Brochets : 6 € le kg
- Sandres : 8 € le kg
- Black-bass : 9 € le kg

D'autres espèces de poissons pourront être achetées au prix de la pisciculture.

Chorale La Bell' Avventura

La chorale d'Aixe-sur-Vienne La Bell' Avventura souhaite organiser un concert vocal en l'église de Flavignac le dimanche 9 décembre 2012 à 16 heures. L'entrée du concert sera gratuite. Des programmes sont présentés à l'entrée, le public peut donner des offrandes.

Le Conseil municipal est favorable à ce projet.

Prêt de salle – Ap'Nez

L'association Ap'Nez demande le prêt gratuit de la salle des fêtes le mardi 27 novembre 2012 pour présenter son nouveau CD et son nouveau spectacle. Cette manifestation est gratuite, elle sera suivie d'un apéritif.

Le Conseil municipal décide que la salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement. Seuls les frais de chauffage seront demandés.

Utilisation de la salle des fêtes – Flavignac Création

Flavignac Création demande l'utilisation des cuisines de la salle des fêtes un jeudi par mois de 18 à 20 heures pour une activité cuisine.

Le Conseil municipal est favorable à cette demande et indique que les locaux devront être remis en bon état après chaque atelier.

Questions diverses

- **Participation à la protection sociale des agents** : Le Conseil municipal est favorable à une participation de la Commune à la protection sociale des agents.
- **Gym Volontaire** : le Conseil remercie l'association de gym volontaire pour la pose d'une grille dans le local rangement à la salle des fêtes.
- **Comité de bassin Loire-Bretagne** : Madame le Maire informe le Conseil qu'une consultation est en cours pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne.

Emplois saisonniers

La Commune recrute pour divers postes saisonniers du 1^{er} juillet au 31 août (surveillants de baignade et buvette du lac).

Si vous avez plus de 18 ans et si un de ces emplois vous intéresse, merci d'adresser un courrier et un CV à la mairie avant le 15 mars.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat au 05.55.39.11.14.

Remerciements

La Commune remercie :

- la Coop pour le don de bruyères et de chocolats ;
- les établissements Rougier pour l'aide à l'installation du sapin de Noël ;
- toutes les personnes qui ont aidé ou prêté du matériel pour la vidange du lac.

Objets trouvés

Beaucoup d'objets trouvés suite, par exemple, à des manifestations sur la Commune ou des locations de la salle des fêtes sont rapportés au secrétariat de mairie.

Si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie, peut-être vous y attend-il tout simplement !

Avis aux nouveaux habitants

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste et les coordonnées de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

Santé

Partout en Haute - Vienne

LA NUIT LE WEEK-END

**BESOIN D'UN MEDECIN,
D'UN CONSEIL MEDICAL,
DE SECOURS URGENTS**

je compose le

15

DES REPONSES
ADAPTEES
EN FONCTION
DE VOS BESOINS

**CONSEIL
MEDICAL**

**SECOURS
URGENTS**

**CONSULTATION
MEDICALE**

AU CABINET
DU MEDECIN
DE GARDE

POUR LES SITUATIONS
EXCEPTIONNELLES:
VISITE A DOMICILE

ars

**Pour les problèmes de santé
qui ne peuvent pas attendre
l'ouverture habituelle des cabinets médicaux**

le soir à partir de 20h, la nuit, le samedi
après-midi, le dimanche, les jours fériés
et les jours de pont.

**POUR JOINDRE UN MEDECIN
UN SEUL NUMERO LE**

15

La personne qui vous répond,
vous met en relation téléphonique avec un médecin

En fonction de votre état de santé, ce médecin prendra la
décision qui s'impose :

- soit il vous donnera **les conseils médicaux** nécessaires,
- soit il contactera le médecin de garde pour que vous vous
rendiez à son cabinet pour **une consultation,**
- soit, **si votre état de santé le justifie,** il demandera à un
médecin de garde de **se rendre à votre domicile.**

En cas d'urgence grave, il enverra les **services de secours**
qui vous donneront les 1^{ers} soins, avant de vous conduire vers un
établissement de santé.

ARS Haute-Vienne

Nouveau à Flavignac

DUCOURTIEUX Olivier

Entretien Parcs et Étangs
Abattage d'Arbres, Taille de Haies
Petits Travaux



ne pas jeter sur la voie publique

Tarif au forfait ou à l'heure

Devis Gratuit

DUCOURTIEUX Olivier

Taille de Haies

Elagage

Broyage de Branches

Abattage

Débroussaillage

Nettoyage d'Étangs

Pose de clôtures

Aménagement du jardin (Création de pelouse).

Entretien et nettoyage de caveaux

Port. 06 68 49 14 76

74 Rue Pasteur - 87230 FLAVIGNAC

Aloé Vera Santé Soins et Beauté au Naturel

DUGOT SANDRINE

Conseillère et Partenaire I.R. FR05118720

06 71 02 41 74

sandrinedugot@orange.fr

Produits de bien-être pour hommes, femmes et enfants.

Cosmétiques. Parfums. Maquillage. Anti-âge. Minceur.

Compléments alimentaires. Bijoux et Produits pour animaux

PNR Périgord-Limousin

Aquí parlem l'occitan e
ne'n som fiers !

Il est certain qu' en Périgord-Limousin nous sommes attachés à notre langue mais c'est bien souvent que les conversations se font en français. Pourquoi ? Par peur de ne pas être compris ? Parce qu'on a longtemps interdit aux enfants de la parler ?

Et si aujourd'hui on montrait combien en Périgord-Limousin on est fier de notre culture, de notre identité et de notre langue.

Jean-Bernard Peyrefiche de Saint-Pardoux-la-Rivière a proposé au Parc son idée : créer un autocollant permettant aux habitants d'afficher leur attachement à la langue et ainsi faciliter les échanges en patois. Grâce à cet autocollant apposé sur une voiture, une boîte aux lettres, une porte... vous saurez tout de suite que vous pourrez échanger dans la langue du Pays.

Cette idée vous séduit ? Demandez un autocollant (gratuit. 14 x 4.5 cm) auprès du Parc :

Par courrier : Parc naturel régional Périgord-Limousin,

Siège administratif - La Barde, 24 450 La Coquille

Par mail à s.pouplier@pnrpl.com

Ou en téléchargeant le coupon de demande « commander les documents occitans » sur le site du Parc : http://www.parc-naturel-perigord-limousin.fr/culture_et_patrimoine/nos_actions/culture_occitane



Païs occitan

Et pour ceux qui ne parlent pas la langue mais souhaitent la découvrir, nous vous proposons également gratuitement le fascicule :

« Peiregòrd-Lemosin, païs occitan ».



Espace Info → énergie

Méfiez-vous des démarchages abusifs : avant de décider d'un investissement de plusieurs dizaines de milliers d'euros, il faut comparer !

Nous constatons aujourd'hui des démarches commerciales très entreprenantes (des « kits » combinant panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité et ballons thermodynamiques pour la production d'eau chaude sanitaire sont proposés).

Notre conseil : ne signez jamais une commande sous la pression d'un commercial, prenez toujours le temps de demander plusieurs devis et comparez-les avant de prendre une décision. Il est courant que les devis pour une même prestation, aillent du simple au double. Et n'oubliez pas que, si vous êtes démarché et que vous regrettez d'avoir signé trop vite, vous avez un délai de sept jours de rétractation pour faire annuler la commande.

Avant de signer et de s'engager sur des montants de travaux importants, l'Ademe et l'Espace Info → énergie du Parc naturel régional Périgord-Limousin rappellent les précautions à prendre pour prévenir toute mauvaise surprise.

Les bonnes questions à poser lors d'un démarchage par téléphone ou à domicile :

- *Quelle est la puissance de l'équipement proposé ?*

Attention à la puissance installée. La référence n'est pas la surface de panneaux installés mais bien la puissance globale de l'équipement. En effet, des panneaux d'une même surface peuvent avoir un rendement différent.

- *Quelle est l'entreprise qui va réaliser les travaux ? Quelle est sa qualification (Reconnu Grenelle de l'Environnement, QUALIVPV, etc...) ? Avez-vous une réalisation à proximité que je pourrai visiter ? Avez-vous les coordonnées de certains de vos clients que je pourrai interroger sur leur satisfaction de vos services ?*

- *Pouvez-vous me donner une copie du contrat d'assurance de l'entreprise qui réalisera les travaux pour les mentions suivantes : garantie de bon fonctionnement, garantie de parfait achèvement, responsabilité civile décennale ?*

Les prix constatés du Photovoltaïque

Pour entre 25 et 30 m² : environ 3000 Wc ou 3 kWc,
entre 9300 et 12300 euros TTC (matériel + pose du matériel),
entre 1000 à 1500 euros pour le coût du raccordement au réseau,
entre 62,43 et 66,88 euros TTC/an de charges d'accès au réseau électrique,
entre 1800 et 3000 euros TTC tous les 8 à 10 ans pour renouveler l'onduleur,
soit entre 15149 et 21138 euros TTC pour les 20 premières années de fonctionnement de l'installation.

Attention aux contrats : en plus du matériel, mieux vaut clarifier certains points tels que les frais de pose, de prêt, de raccordement...

Pour tout renseignement sur les économies d'énergie, l'isolation, le chauffage, les aides disponibles, contactez Victor LUMINEAU, chargé de mission Habitat et Energie au Parc naturel régional Périgord - Limousin.

Les prix constatés des chauffe – eau thermodynamiques sur air

Le coût de ces équipements varie entre 2500 et 4500 euros TTC posés, leur efficacité dépend de l'endroit où l'air chaud est puisé, du bon dimensionnement du ballon d'eau chaude.



SYDED

La prévention des déchets....c'est quoi?

La prévention, ce sont tous les gestes qui peuvent être mis en place pour ne pas produire un déchet. C'est :

- Réduire les quantités de déchets produits,
- Réduire leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable.

Le SYDED Haute-Vienne conduit un programme local de prévention des déchets depuis 2010. Il pilote des actions avec des partenaires privés et publics pour réduire de 7% la production de déchets sur le territoire.

Chacun de nous produit des déchets, qui doivent ensuite être traités par les collectivités.

Prévenir leur production, c'est donc prévenir les coûts de prise en charge de ceux-ci.

Nous pouvons tous, à notre niveau, faire de la prévention :

- Consommateurs
- Professionnels
- Collectivités

Pourquoi réduire sa production de déchets ?

- Réduire les coûts dus à leur traitement ;
- Protéger notre environnement ;
- Préserver nos ressources naturelles.

La réduction des déchets : quelques gestes de prévention

- Composter ses déchets putrescibles de cuisine et du jardin ;
 - Faire ses courses à l'aide d'un panier ou d'un sac réutilisable ;
 - Privilégier les produits avec moins d'emballages (comme les éco-recharges), avec des emballages recyclables ou écologiques ;
 - Préférer les produits rechargeables ou réutilisables (piles, chiffon...) aux produits à usage unique (lingettes) ;
 - Acheter plutôt les produits en vrac ou au détail ;
 - Choisir des produits locaux, ou portant un label environnemental ;
 - Boire de préférence l'eau du robinet ;
 - Indiquer "STOP PUB" sur la boîte à lettres ;
 - Limiter les impressions papier, au bureau comme à la maison ;
 - Avant de jeter, réparer, réutiliser, donner, vendre ...
- Cette liste n'est pas exhaustive, à nous de trouver nos propres gestes, en fonction de nos besoins, de nos habitudes de consommation, de notre rythme de vie...

L'éco-exemplarité

L'éco-exemplarité est une démarche qui concerne essentiellement les administrations et les collectivités territoriales. Le but est de diminuer la quantité des déchets dans les bureaux et au sein des services techniques. Parmi les initiatives à mettre en place : le tri des papiers de bureau (représentant 80% des déchets produits par une administration), lutter contre le gaspillage dans les cantines et utiliser un composteur. Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le SYDED s'est engagé dans la démarche et accompagnera les collectivités dans cette voie pour montrer l'exemple dès 2013.

Le compostage

Pourquoi composter? ...

- Pour fournir au sol les éléments nutritifs des plantes ;
- Pour substituer le compost aux engrais chimiques ;
- Pour faire du jardinage biologique ;
- Pour rendre à la terre ce qu'elle nous a donné ;
- Pour réduire la quantité de déchets à traiter.

En compostant, vous diminuez votre production de déchets (déchets de cuisine, végétaux) et participez à la réduction des coûts de transport et de traitement.

Vous contribuez également à la préservation de l'environnement en utilisant un engrais naturel respectueux du cycle biologique.

Les 3 règles d'or

Mélanger les déchets carbonés avec les déchets azotés

Aérer

Surveiller l'humidité

Adoptez ce geste simple du compostage, vous réduirez ainsi de 30% votre poubelle. Vous pouvez composter en tas, en silo ou en composteur.

Le SYDED vous propose des composteurs au prix de 22 euros grâce aux aides du Conseil général et de l'Ademe.

Commandez - le auprès du SYDED, vous le retirerez dans nos locaux à Limoges ou **sur demande** à la déchetterie la plus proche de chez vous.





bon de commande



Commandez votre composteur domestique

Vous avez un jardin et vous souhaitez vous équiper d'un composteur domestique et participer ainsi à la réduction des déchets ménagers, retournez ce bon de commande avant le 30 avril 2012 à l'adresse :

SYDED - 19 rue Cruveilhier - BP 13114 - 87031 Limoges Cedex 1

Merci de joindre également un chèque de 22€ par composteur souhaité, libellé à l'ordre du Trésor Public.

Vous recevrez un courrier indiquant les dates et lieux de distribution ainsi qu'un guide du compostage.

Offre valable jusqu'au 30 juin 2012

M., Mme, Mlle

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Je souhaite commander

☐ un composteur

☐ deux composteurs

Je joins un chèque de _____ €

Date et signature : _____



Urbanisme



Conseils gratuits aux particuliers et aux collectivités



Architecture



Urbanisme



Environnement

Des informations pour

PRÉSERVER

notre environnement,

BÂTIR,

RÉNOVER,

AMÉNAGER

durablement.

Par courriel : caue87@wanadoo.fr ou sur rendez-vous au siège du CAUE ou dans les Maisons Du Département

CAUE de la HAUTE-VIENNE - 1 rue des Allois 87000 LIMOGES

Tél : 05 55 32 32 40 - Fax : 05 55 32 23 25 - Site : www.caue87.fr



Action soutenue par le Conseil Général de la Haute-Vienne

Travaux



Amélioration de l'habitat : De nouveaux dispositifs d'aides pour 2012 et 2013.



Pour qui ?

Ces aides s'adressent aux **propriétaires occupants à titre de résidence principale** (sous conditions de ressources) **ou aux propriétaires qui louent ou souhaitent louer leur logement** (sous conditions de localisation de l'immeuble et d'occupation après travaux).

Pour quels travaux ?

Sont particulièrement visés, les travaux qui permettent :

- **d'améliorer de façon importante la performance énergétique d'un logement**, tels que : travaux d'isolation, installation d'un chauffage plus efficace, remplacement de menuiseries...
- **d'adapter un logement à l'état de santé de son occupant**, par exemple : pose d'une douche accessible, installation d'ascensière, création d'une chambre en RDC, ...
- **de rendre habitables des logements très inconfortables ou insalubres.**

Quels montants d'aides ?

Il est difficile de donner un taux et un montant unique pour deux raisons :

- chaque cas est particulier,
- chaque financeur (l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Haute Vienne) a ses propres règles qui peuvent ou non se cumuler.

D'autres aides directes ou indirectes peuvent être apportées par les autres partenaires du programme (CARSAT, MSA, ...).

Aussi, suivant les cas, les aides peuvent varier de 15% à 70%, voire dans certains cas atteindre 100% du montant des travaux subventionnables, avec des plafonds variables.

Comment en bénéficier ?

Avec l'aide des principaux financeurs, le Pays d'Ouest Limousin a mis en place une mission de suivi-animation qui a été confiée au PACT 87.

Elle consiste à :

- informer les personnes sur l'ensemble des aides et leurs conditions d'attribution,
- les aider à cibler les travaux à réaliser pour obtenir une aide,
- les accompagner dans le montage de leur demande de subvention,
- assurer le suivi du dossier jusqu'à la demande de paiement des subventions.

44, rue Rhin et Danube - 87280 LIMOGES
05 55 10 18 78 (de 9h à 11h 30 et de 13h30 à 15h)

pact-arim-87@orange.fr

Permanence terrain : 2^{ème} jeudi de chaque mois (sauf août)

A La Monnerie (Oradour-sur-Vayres / Cussac)



ADIL 87

L'ADIL 87 vous informe et vous conseille gratuitement en matière de logement

Les conseillers de l' ADIL 87 délivrent environ 10 000 consultations chaque année dans le **domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement**.

Les consultations juridiques

Elles portent notamment sur :

- Les rapports locatifs : indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer ...
- La copropriété : assemblée générale, charges de copropriété ...
- Les relations de voisinage : mitoyenneté, servitudes, nuisances sonores ...
- L'urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux ...
- Les contrats : contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres ...

Les consultations financières et fiscales

Elles portent notamment sur :

- Le conseil complet en accession à la propriété : études de financement, frais annexes liés à l'accession, droit de la famille, ...
- La fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, ...
- L'amélioration de l'habitat : prêts et subventions de l'Etat, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, ...

Des permanences près de chez vous

Site	Dates	Horaires	Lieu
Bellac	2 ^{ème} & 4 ^{ème} mardi	9h00-12h00	Maison du Département
Bessines	1 ^{er} & 3 ^{ème} mardi	9h00-12h00	Maison du Département
Bujaleuf	3 ^{ème} mardi	14h15-16h45	Mairie
Châteauneuf la Forêt	1 ^{er} mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1 ^{er} mardi	14h00-15h30	Mairie
Saint Junien	1 ^{er} & 3 ^{ème} jeudi	9h00-12h00	Maison du Droit
Saint Yrieix	2 ^{ème} & 4 ^{ème} jeudi	9h00-12h00	Maison du Département
Magnac Laval	2 ^{ème} & 4 ^{ème} mardi	13h30-16h30	Maison du Département
Cussac	1 ^{er} & 3 ^{ème} jeudi	13h30-16h30	Mairie
CAF	2 ^{ème} & 4 ^{ème} jeudi	14h00-17h00	Caisse d'Allocations Familiales

Un site internet : www.adil87.org

Disposant d'une navigation plus lisible et modernisée, ce nouveau site, cohérent avec la ligne graphique et le contenu national du site de l'ANIL, met en valeur l'information locale développée par notre organisme à travers des rubriques telles que « se loger en Haute-Vienne », les publications de l'ADIL 87 et la création de nouvelles rubriques sur le logement indigne ou les impayés de loyer.

Il fait l'objet d'une veille juridique régulière permettant aux internautes de connaître les dernières nouveautés législatives et réglementaires.

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30-17h30

Mardi : 8h30-17h30 (sur rendez-vous)

Mercredi : 8h30-17h30

Jeudi : 8h30-17h30 (sur rendez-vous)

Vendredi : 8h30-17h30

ADIL 87 – 28, avenue de la Libération 87000 Limoges

Tél. : 05 55 10 89 89 **Site internet** : www.adil87.org

Migration automne 2012



Le site de Cessaguet est de plus en plus connu.

En effet, nous avons reçu cet automne, avec toujours une bonne ambiance, des Anglais ainsi que des personnes des Pyrénées et de Loire-Atlantique.

La chaîne « Voyage » du câble est venue faire un reportage et le PNR une sortie. 2 pages ont été réalisées dans un magazine de chasse et une école de Rochechouart s'est rendue sur le site.

Photo de Anthony VIRONDEAU
Lever du jour à Cessaguet en octobre 2012

La migration a commencé le 10 août et s'est terminée le 12 décembre.

586 heures ont été nécessaires pour l'observation de 541 000 oiseaux.

Cet automne a été marqué par un nombre record de grands cormorans (4 660 individus) et de milans royaux, rapaces à la queue fourchue (784 individus).

Près de 30 000 grues ont été comptabilisées ainsi que 412 000 pigeons ramiers et 23 000 hirondelles.

Les mésanges n'ont pas été en reste avec 500 individus. Nous avons noté également un grand nombre de pinsons des arbres (41 000) et une invasion de geais des chênes (300 individus).

Dans les raretés, seul le hibou des marais nous a rendu visite avec 2 individus.

Accenteur	41	Faucon émerillon	2	Merle plastron	2
Alouette des champs	10859	Faucon hobereau	8	Mésange bleue	353
Alouette lulu	392	Faucon pèlerin	1	Mésange charbonnière	119
Balbuzard	25	Geai des chênes	310	Mésange noire	8
Bec croisé	2	Goéland sp	4	Milan noir	24
Bergeronnette des ruisseaux	8	Grand cormoran	4 660	Milan royal	784
Bergeronnette grise	1 752	Grande aigrette	8	Oie cendrée	4
Bergeronnette printanière	262	Grive draine	570	Pigeon colombin	421
Bondrée	546	Grive mauvis	258	Pigeon ramier	412 631
Bruant des roseaux	42	Grive musicienne	1 042	Pinson des arbres	41 532
Bruant jaune	17	Gros bec	1 056	Pinson du Nord	16
Busard des roseaux	70	Grue cendrée	29 444	Pipit des arbres	100
Busard Saint-Martin	13	Héron cendré	38	Pipit farlouse	2 298
Buse variable	44	Hibou des marais	2	Pipit rousseline	4
Chardonneret	549	Hirondelle de cheminée	11 251	Serin cini	6
Choucas	60	Hirondelle de fenêtre	1 997	Tarin des aulnes	406
Cigogne blanche	43	Hirondelle de rivage	14	Vanneau	682
Cigogne noire	37	Linotte	956	Verdier	14
Epervier	48	Loriot	1		
Etourneau	357	Martinet noir	2 897		
Faucon crécerelle	53	Merle noir	15		

Jean-Louis Vareille – Patrick Précigout

Communauté de Communes des Monts de Châlus

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Secrétariat CIAS : 05 55 36 07 98 – Le Bourg – 87 230 LES CARS

• SERVICE ENFANCE JEUNESSE

LE MULTI- ACCUEIL « Lili Prune » pour les 0 – 6 ans

Le multi-accueil géré par la Mutualité Française Limousine propose aux parents des solutions adaptées à leurs besoins : accueil régulier, occasionnel pour toute la journée ou quelques heures.

Multi-Accueil « Lili Prune » pour les 0-6 ans – Le Bourg – 87 230 LES CARS

Contact : Marie-Cécile PAILLER - ☎ 05 55 36 03 85

e-mail : liliprune@mutualitefrancaise.fr

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) – Le Bourg – 87 230 LES CARS

C'est un lieu d'information, de rencontre, d'animation, d'échange, d'écoute et de médiation à destination :

Des parents qui trouveront des informations sur les différents modes d'accueil de la petite enfance, une aide personnalisée pour rechercher une assistante maternelle, des informations sur les droits et devoirs de l'employeur d'une assistante maternelle...

Des assistants maternels qui trouveront des informations sur le statut, les droits et obligations d'une assistante maternelle (convention collective, mensualisation, proposition de formation), des temps d'animations avec les enfants (jeux, sorties, événements...), de la documentation, des rencontres, des échanges avec d'autres professionnels...

Des candidats à l'agrément qui trouveront un espace d'information sur la profession d'assistant(e) maternel(le), sur l'agrément...

Des enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) qui grâce à une salle de jeux adaptée peuvent découvrir, partager, rencontrer, s'amuser...

Contact : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU – Animatrice - ☎ 05.55.42.84.72

e-mail : ciasmontsdechalus@laposte.net

Accueil sur rendez-vous les mardis, jeudis après-midi et mercredis toute la journée.

Temps d'animation (Assistants Maternels/Enfants) les mardis de 9h à 12h30 et jeudis de 9h à 12h30

Comme chaque année, les 10 RAM du Pôle Ouest Limousin se sont réunis pour organiser la journée nationale des assistantes maternelles qui s'est déroulée le samedi 1^{er} décembre 2012 à LES CARS.

L'objectif global de cette journée est de permettre la reconnaissance et la valorisation de la profession d'assistants maternels.

Cette année, les participants ont pu suivre une conférence débat animée par M. Jean EPSTEIN sur le thème « l'enfant et le livre ».



LES ACCUEILS DE LOISIRS pour les 3-11 ans

Les accueils de loisirs accueillent **sur réservation** les enfants à l'occasion des temps de loisirs, les **mercredis et les vacances scolaires**. A travers des jeux, des activités techniques et de création, nous souhaitons donner aux enfants l'occasion d'expérimenter la solidarité, de cheminer vers davantage d'autonomie et de vivre des apprentissages diversifiés. Afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, des **garderies** ont été mises en place, ainsi qu'une **navette**.

Bouge Tes Loulous pour les 3 - 6 ans - 26 rue Jean Rateau – 87 230 FLAVIGNAC

Contact : Sylvie RATINAUD - ☎ 05 55 42 84 69 / 05 55 36 07 98

e-mail : bougetesloulous@laposte.net

Blog : bougetesloulous.over-blog.net

Les enfants accueillis à Flavignac consacreront leur année à l'exploration des arts autour de réalisations « à la manière de ... ». Il s'agira de découvrir des artistes, des œuvres, de développer la curiosité des enfants, leur créativité par l'expérimentation de différentes techniques (peinture, sculpture...). De plus, l'ALSH adhèrera au projet solidarité 2012/2013. Ce projet propose de recueillir un maximum de stylos, feutres usagés pour les recycler, et reverser l'argent correspondant à ce recyclage à une association « Un enfant, un cartable 87 » qui aide à la scolarisation au Burkina Faso.

Activités diverses, sorties seront au programme tout au long de l'année.

Bouge Tes Copains pour les 6 - 11 ans – Avenue du Plan d'eau – 87 230 BUSSIÈRE-GALANT

Contact : Corinne CRESPEAUX - ☎ 05 55 50 58 32 / 05 55 36 07 98

e-mail : bougetescopains@laposte.net

Les enfants accueillis à Bussière-Galant participeront à un projet collectif, proposé par le CRCLSH, autour du goût, des saveurs, des produits régionaux du Limousin, réunissant plusieurs accueils de loisirs, afin de partager des expériences, les mutualiser et les capitaliser...

Des séances d'éveil aux goûts, aux sens, aux produits limousins, avec des professionnels et la visite d'une ferme pédagogique et d'un producteur local seront proposées.

Activités diverses, sorties seront au programme tout au long de l'année.

L' ACCUEIL JEUNESSE pour les plus grands

Il s'agit d'un lieu de loisirs, situé sous l'Office de Tourisme des Monts de Châlus, où les jeunes peuvent venir à l'occasion de leur temps libre. Il leur permet de se réunir et leur donne la possibilité de s'organiser pour vivre des temps de loisirs, des activités, des projets ...

Pour 2013, beaucoup de projets et d'activités se dessinent : des réalisations techniques, des projets de création en théâtre de rue, en musique ou en BD et de la bonne humeur.

Activités diverses (jeux, musique, arts plastiques), aide aux devoirs, soirées, sorties seront au programme tout au long de l'année.

L'accueil jeunesse est ouvert :

- en période scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h

- mercredi et vacances scolaires de 14h à 18h

Les activités des 3 accueils de loisirs bénéficient du soutien financier de la CAF, du Conseil Général, de la MSA, de la DDCSPP et de la Communauté de Communes des Monts de Châlus.

Bouge Tes Jeunes - Place Salvador Allende - 87 230 CHALUS

Contact : Jean-Luc AUPETIT - ☎ 05 55 78 60 53 / 05 55 36 07 98

e-mail : cdc.chalus.jeanluc@wanadoo.fr

- **SERVICE D'AIDE A DOMICILE** – Le Bourg – 87 230 LES CARS

Vous avez besoin d'une aide pour les travaux ménagers de votre domicile (ménage, entretien du linge...), vos courses, la préparation et/ou la prise de vos repas, votre lever, coucher, habillage, déshabillage, toilette ne relevant pas d'une prescription médicale, un accompagnement à la promenade (à domicile ou en établissement), la garde d'un proche malade (à l'exclusion des soins) le jour ou la nuit..

Contact : Nadine CAHU - ☎ 05 55 36 09 80

e-mail : servicemandataire.montsdechalus@orange.fr

- **LE VISIO GUICHET** – Le Bourg – 87 230 LES CARS
(dans les locaux du service mandataire d'aide à domicile)

Le guichet Visio-Public vous permet d'entrer en contact avec un conseiller de la CARSAT, CAF de la Haute Vienne, MSA du Limousin, Pôle Emploi.

Vous pouvez ainsi dialoguer à distance avec un conseiller, échanger des documents dans des conditions proches de celles d'un accueil physique dans le respect de la confidentialité.

Pour tout renseignement, contact : Nadine CAHU - ☎ 05 55 36 09 80.

- **L'ATELIER DE MOBILISATION VERS L'INSERTION - « Le potager de Châlus »**

L'Atelier de Mobilisation vers l'Insertion s'inscrit dans la mise en œuvre d'un parcours d'insertion.

Pour tout renseignement, contact Patricia LATHIERE DEBEAULIEU, Directrice du CIAS - ☎ 05 55 42 84 72.

Bibliothèque intercommunale

Réseau de lecture publique des Monts de CHALUS
Bibliothèque intercommunale de FLAVIGNAC
-05 55 36 09 48- (derrière l'école)

Rappel des *heures d'ouverture* de
votre médiathèque :

Mercredi 14h-17h30

Vendredi 16h-18h

Samedi 14h-17h30

Accueils scolaires tous les vendredis

monts de chalus
bibliothèques



MÉDIATHÈQUES
DES MONTS DE CHALUS

Nouveau
NOTRE CATALOGUE EST EN LIGNE !

@ <http://biblios-montsdechalus.dyndns.org/>

RECHERCHER
DANS NOTRE CATALOGUE,
RÉSERVEZ
LES DOCUMENTS EMPRUNTÉS...

Un espace abonné accessible avec
votre numéro de carte de lecteur

Les Résumés des livres
Les Synopses des films
L'Ecoute des titres de la discothèque
La Consultation des nouveautés
Les Horaires des Bibliothèques
Un Guide pratique

PLUS

monts de chalus
bibliothèques

Un duo de comédiens - l'un sourd, l'autre entendante, ont proposé une interprétation bilingue (français et **Langue des Signes Française**) d'histoires issues de livres de littérature jeunesse. Ils leur ont donné vie par la voix, le geste, le signe et le jeu et les ont fait découvrir autrement aux enfants sourds et entendants. Ils nous ont offert leur complicité et celle de leur langue pour nous entraîner dans une expérience artistique accessible à tous. Et Après le **Relais-Assistantes-Maternelles** et le **Multi-accueil Liliprune** le matin, plus d'une centaine de personnes ont assisté aux **lectures en langue des signes** le **mercredi 7 novembre** à la salle des fêtes de Les Cars. Le centre de loisirs **Bouge tes Copains** a ensuite pu participer à un **atelier d'initiation** à la langue des signes grâce à Vassili et Sylvie, les deux comédiens de la compagnie **Les Singuliers Associés** !

Associations

LES COPAINS D'EYNANCAS

Les activités de l'association se poursuivront cette année :

- le samedi 6 avril 2013 : Assemblée générale et repas au Restaurant « Les Tuileries » à Séreilhac.
- Un voyage est prévu dans les mois à venir en juin ou en septembre. La destination reste pour le moment à décider.

Rappelons que ces évènements sont ouverts à tous, priorité étant donnée aux adhérents.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et CINEMA

A toutes et à tous, j'adresse tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2013.

Le club remercie la mairie d'avoir fait repeindre le mur de la salle des fêtes pour les séances de cinéma et également de nous avoir autorisés à installer une grille dans le local rangement pour stocker le matériel de sport. Merci à nos licenciés une fois encore de s'être investis pour ce local.

Un rappel des horaires :

Chaque semaine sauf durant les vacances scolaires :

- lundi de 20h à 21h15, cours adultes ;
- jeudi de 15h30 à 16h30, cours séniors.

Chaque licencié peut aller d'un cours à l'autre suivant ses disponibilités. Ces deux cours sont animés le lundi par Marie et le jeudi par Carmen.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour des séances variées : vous pratiquerez un échauffement, des jeux collectifs, des entraînements dansés, du cardio, du renforcement musculaire et des assouplissements sous forme d'exercices variés et adaptés si besoin.

Pour tout renseignement, tél : 05.55.39.18.80.

ACCA

- 27 janvier : chasse à curre aux lièvres avec équipage
- 28 janvier : comptage de lièvres vers 19h30
- 30 janvier : comptage de lièvres vers 19h30

Pour plus de renseignements, tel : 06.83.05.18.45.



UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

René Paraud, Président et tous les responsables de l'U.C.Flavignac remercient chaleureusement tous les nombreux bénévoles mobilisés tout au long de l'année, les partenaires privés et les institutions publiques pour les aides financières et matérielles et en premier la municipalité, toutes et tous présents tout au long de l'année 2012 dans les nombreuses manifestations et présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et santé pour l'année 2013.

Rendez-vous à tous dès le printemps, le calendrier des manifestations de l'année sera publié dans le prochain bulletin municipal.

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

L'Amicale Sportive de FLAVIGNAC vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

Nous sommes déjà arrivés à la mi-saison. Partant complètement dans l'inconnu avec une nouvelle équipe en 5^{ème} division, nous pouvons dresser un premier bilan. Après plusieurs rencontres, il s'est avéré que 2 équipes sortaient du lot (Isle et Coubertins). L'ASF, elle, n'a pas à rougir de son parcours (10 rencontres jouées, 7 victoires et 3 défaites dont 2 contre les équipes citées précédemment). Avec un effectif de 16 joueurs, nous allons pouvoir continuer cette saison sur de bonnes bases avec encore l'espoir d'accrocher une des deux places pour l'accession en 4^{ème} division.

Nous remercions les spectateurs présents au stade Saint-Fortunat lors des rencontres à domicile et aussi ceux qui accompagnent l'équipe à l'extérieur. Nous remercions également les sponsors ayant participé au calendrier et toutes celles et ceux qui nous ont aidés dans cette démarche essentielle pour la vie du club. Remerciements aussi à la municipalité pour l'entretien du stade (arrosage, tonte et traçage).





CADANSES FOLK

Cadanses Folk a fêté la nouvelle année, comme à l'accoutumée, lors d'une soirée privée à la salle des fêtes de Flavignac pour enterrer 2012 et accueillir 2013.

Amitié et convivialité mêlées de chants, contes et musiques se succédant pour rythmer la soirée, entre les plats du réveillon tirés du panier, le tout arrosé de champagne aux douze coups de minuit.

Cadanses Folk profite de cette occasion pour présenter ses meilleurs vœux à tous ses adhérents ainsi qu'à la mairie de Flavignac.

Prochains bals:

- mardi 15 janvier : « galette des rois » (20h30 à 22h30)
- samedi 16 février : « bal de mardi gras Limousin - Cajun » avec les groupes Cadanses Folk et Bon Temps Asteur (21h)



GYM FORME POUR TOUS

L'Association vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2013 !

Zumba / Step / Aérobie / Gym Ball / Pilates

Profitez sur votre commune de toutes ces activités animées et encadrées par un Educateur Fitness diplômé d'Etat des Métiers de la Forme.

Rendez-vous à la salle des fêtes de Flavignac tous les jeudis soirs.

L'association vous permet de suivre des cours toute la semaine à votre rythme sur les communes suivantes : Châlus, Pageas, Cussac !

Des cours pour les enfants à partir de 2 ans y sont proposés.

Prenez plus d'informations auprès d'Amandine Charron au 06.85.27.52.90 ou www.gymformepourtous.fr

COMITE DE JUMELAGE DE FLAVIGNAC – DIETENHOFEN



Nous avons clôturé l'année 2012, riche en événements, par notre participation au traditionnel marché de Noël qui se tenait les 15 & 16 décembre à Dietenhofen.

Cette année encore, la météo était peu clémente jusqu'à la veille du départ. Un groupe de 14 personnes, bénévoles et très courageuses, est donc allé représenter notre Commune et faire connaître et déguster nos produits régionaux, forts appréciés par nos amis allemands.

Le voyage, effectué en voitures personnelles, s'est très bien déroulé. L'accueil a été des plus chaleureux et amical. Ces quatre jours ont encore permis de resserrer les liens qui unissent nos deux communes et nos 14 équipiers sont rentrés, certes un peu fatigués, mais le cœur rempli d'émotions.



L'année 2013 connaîtra de nombreuses activités :

Le **dimanche 10 février**, à 14 heures, notre Comité de Jumelage vous accueillera lors de son traditionnel **Concours de Belote** à la Salle des Fêtes de Flavignac.

Pour le week-end de Pentecôte, nos amis allemands nous rendront visite. Nous vous communiquerons de plus amples informations lors d'une prochaine réunion.

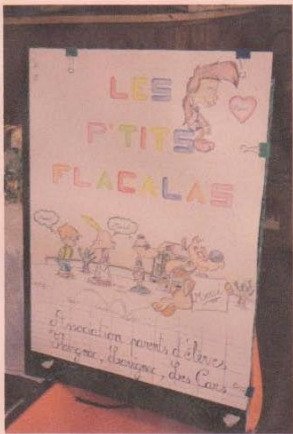
Fin novembre, nous organiserons le marché de Noël à Flavignac et une délégation de Dietenhofen sera présente avec les spécialités tant appréciées.

Notre Comité de Jumelage vous présente ses meilleurs vœux pour 2013. Ses co-présidentes, Marie Claude Hémar 05.55.39.19.50 et Annie Passerieux 05.55.39.14.67. se tiennent à votre disposition pour vous fournir tout renseignement.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

LES PT/TS FLACALAS
*Nouvelle année, nouveau bureau,
nouveau nom*

Pour donner un nouveau souffle à l'association des
parents d'élèves du RPI Flavignac, Les Cars, Lavignac,
le nouveau bureau a en effet décidé de nommer cette dernière :



Les membres du bureau étant :

Présidente : Christine Husson Tél 0646549631
trésorier : Jim Tran
adjoint : Pascal Husson
Secrétaire : Sabine Guilman
adjoint : Sandrine Jacquement
ainsi que Mme et Mr Conjeaud, Leslie Amiot
Coordonnées : lesptitsflacalas@gmail.com

Dans la continuité de l'année dernière, nous souhaitons
travailler en bonne collaboration avec
les écoles de Les Cars et Flavignac afin de les soutenir
au mieux dans leur projet pédagogique, sortie scolaire.

Pour cela , nous étions présents lors
des marchés de Noël de Les Cars le 9 décembre



et Flavignac le 22 décembre



avec un stand

et la venue du père Noël accompagné du poney Bidule
(notre mascotte) organisée en partenariat avec les associations
organisatrices .

De plus , courant 2013 , un loto en mars, un repas dansant en avril, un
marché au fleurs vide grenier au mois de mai sont prévus.

Enfin , fin d'année scolaire sera prévue la fête de fin
d'année en collaboration avec les équipes enseignantes .

Un petit bémol tout de même : nous sommes peu nombreux pour
organiser tout cela . Même si vous ne voulez pas être
membres de l'association mais que vous voulez participer
au bonheur à l'école de nos chères têtes blondes ,
faites - vous connaître , nous sommes à l'écoute
de toutes les bonnes volontés .

Bienvenue à tous et à bientôt

toute l'équipe « LES PTITS FLACALAS »

CERCLE COOP

Le cercle coopérateur dont Bernard Dumont est le Président a offert, avec l'autorisation de Saintes, 70 euros pour le concours de belote du Comité de Jumelage et 80 euros pour les 12h à vélo en 2012.

Fêtes et manifestations

FEVRIER

Dimanche 10 : Concours de belote par le Comité de Jumelage

Samedi 16 : Bal par Cadanses Folk

Mercredi 20 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

MARS

Samedi 16 : ½ journée cyclo par l'UCF

Mercredi 20 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Dimanche 24 : Thé dansant par l'Amicale du 3^{ème} Age

Dimanche 31 : Course cycliste Jean-Louis Gayot par l'UCF

AVRIL

Samedi 13 : Repas dansant par l'Association des Parents d'Elèves

Mercredi 17 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

MAI

Mercredi 1^{er} : Vide-greniers et jeux pour enfants par
Gymnastique Volontaire

Mercredi 15 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

JUIN

Samedi 8 : Tournoi de foot par l'ASF

Samedi 15 : Kermesse des écoles par l'Association des Parents d'Elèves

Vendredi 21 : Fête de la musique

Dimanche 23 : Vide-greniers par Road Intruders

Agenda des manifestations sur le territoire
de la Communauté de Communes
disponible à l'Office de Tourisme
au 05 55 78 51 13 et www.montsdechalus.fr
Récapitulatif des manifestations de la
Commune disponible sur www.flavignac.fr

Marché tous les samedis matin
place du Général de Gaulle
de 8h à 13h.

Etat-Civil 2012

NAISSANCES

- BERNARD Titouan, Corentin né à Limoges le 25 janvier
- BERROYER Enzo, Madany né à Limoges le 31 décembre
- CAETANO PORTO Julia Carla née à Limoges le 20 janvier
- CHAMPREDONDE Manoé, Sovann né à Limoges le 16 mars
- DELCOMBEL Faustine née à Limoges le 8 juillet
- DUCHEMIN Chloé née à Limoges le 25 octobre
- GRANET Hugo né à Limoges le 23 septembre
- LAMARGOT Arthur né à Limoges le 1^{er} avril
- LORIOT Arthur, Jules né à Limoges le 29 novembre
- LUBECK Loric, Alban né à Limoges le 28 juillet
- OUKRID PASSEBOSC-FAURE Léna, Layla née à Limoges le 6 janvier
- SAMPIEMON Anaïs née à Limoges le 22 décembre
- THOLAVAL Solène, Christiane, Nadia née à Limoges le 12 septembre

MARIAGES

- CHARME Fabrice, Aurélien et GANDOIS Sophie le 7 juillet
- FAURE Vincent Pierre et JEAN-LOUIS Nelly Céline le 8 septembre
- LAGRENÉE Joany et GRÉSIK Isabelle le 3 mars

DÉCÈS

- BOUTHIER Roger le 2 juin
- FLEURAT René le 18 novembre
- GAYOUT Maurice, Henri le 26 novembre
- KLEIN Marcel, Gabriel le 19 janvier
- MELINE Jacqueline, Jeanne veuve CAZES le 9 décembre
- PATTIER Christianne Lucienne Berthe veuve PERRIN le 26 avril
- PORCHER Pierre, André le 27 novembre
- ROCHE André le 29 mars
- SABOURDY Maurice Pierre le 3 avril
- SMITH Elsie veuve STRONG le 28 mars

Informations pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal.

Permanences du maire :

mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints :

Christine Sazerat : mardi après-midi sur RDV

Christian Desroche, Alain Passerieux et Christophe Lagneau : samedi matin sur RDV

Permanences assistante sociale :

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 17h00

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité :

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de E.R.D.F. au 09 726 750 87.

Eau :

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter la SAUR au 05 87 23 10 01.

Téléphone :

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,
composer le 10 13.

Ordures ménagères :

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 67 93.

Horaires déchetteries :

Déchetterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie de Châlus

(située route d'Oradour sur Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

